

POUR UNE MUTUELLE EFFICACE ET DYNAMIQUE



Hebdomadaire N°17 - 26 - 2-69
Directeur Gérant B. FRIOT
A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon

ELECTIONS A LA MUTUELLE

Le 28 Février, les étudiants mutualistes vont élire leurs représentants (1 pour 50) à l'Assemblée générale de la M.G.E.L., Mutuelle Générale des Etudiants de Lorraine.

Rappelons que depuis une vingtaine d'années, les étudiants bénéficient de la S.S. sous un régime particulier, qu'ils gèrent eux-mêmes par l'intermédiaire d'une société mutualiste.

Ainsi la MGEL est la Mutuelle des Etudiants de Nancy et gère pour eux la S.S. Etudiante. Ce régime particulier au sein du régime général de la S.S. accorde aux étudiants le bénéfice des prestations maladie, longue maladie et maternité sous forme de prestations en nature.

LE FINANCEMENT DE LA S.S. ETUDIANTE

Le financement du régime provient de trois sources :

- La cotisation étudiante payée lors des inscriptions annuelles,
- Une aide des différents régimes de S.S. (8/10)
- Une aide de l'état (assez faible).

Le mode de financement représente une lourde charge pour le régime général alors que c'est l'état qui devrait normalement se charger de cette obligation. A la limite, on peut craindre que dans l'esprit des Ordonnances sur la S.S., on demande à la SSE d'assurer son équilibre financier ce qui la placerait dans une situation particulièrement grave quant à sa survie même.

LES ORDONNANCES D'AUTOMNE 67

Elles ne touchent pas seulement pas la S.S. Etudiante, c'est l'ensemble du système de Sécurité Sociale qui s'est toujours trouvé démantelé. Rappelons les plus graves conséquences de ces ordonnances :

- 1) Le démantèlement du régime de la S.S. et de la main mise du patronat sur sa gestion.
- 2) Une grossière atteinte à la démocratie par la suppression des élections et par des mesures autoritaires imposées aux organisations syndicales et aux mutuelles.
- 3) L'isolement de l'assurance maladie qui ne pourra plus compenser par l'excédent des Caisse d'Allocations Familiales, le déficit que lui créent les charges indues imposées par l'Etat et les besoins sociaux nécessairement grandis-

sants. Mise en difficulté, la Caisse Nationale d'assurance maladie sera sans doute obligée, comme le lui permettent les ordonnances, d'imposer aux caisses primaires des mesures "d'économie".

- 1) Une augmentation massive des charges des assurés (au moins 3 milliards de francs).
- 2) Une aggravation de l'inégalité sociale devant la maladie, en freinant la consommation médicale des familles les plus défavorisées (suppression du Tiers payant, création du Ticket modérateur "d'ordre public").
- 3) La possibilité pour le gouvernement d'intervenir à tout instant et d'aggraver par décret, ces dispositions rétrogrades.

LES FONCTIONS D'UNE MUTUELLE ETUDIANTE

Outre la gestion de la S.S.E., c'est comme toute société mutualiste un organisme de solidarité et d'entraide.

Elle ne doit donc pas se cantonner dans un rôle financier qui la réduit à n'être qu'une sorte de "coopérative" ou "société par actions". La Mutuelle Etudiante est un moyen pour tous les étudiants de prendre en charge leurs problèmes de santé (la santé étant définie - selon la définition proposée par l'O.M.S. - comme un "Etat d'équilibre entre l'individu et son milieu") et de faire connaître leurs positions sur ces problèmes.

A ce titre, elle doit :

- étudier les différents problèmes de la santé étudiante ; interroger sur leurs causes et les moyens d'y remédier.
- assurer la création et la gestion de diverses réalisations sanitaires et sociales et surtout - afin d'assurer un débouché réel à ce travail de recherche - promouvoir des réalisations expérimentales dans divers domaines.
- faire connaître aux étudiants et aux non étudiants (et notamment aux autorités universitaires et aux pouvoirs publics), sa position sur les problèmes sanitaires et sociaux essentiels et sur les moyens d'y remédier.
- prendre position pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants et la défense de la S.S.E.

CONDITIONS DE VIE : NOS EXIGENCES IMMEDIATES

- le paiement des termes des bourses au début de chaque trimestre (et ce dès le 3ème trimestre).
- l'indexation du taux des bourses sur le coût de la vie après revalorisation d'au moins 20%
- augmentation importante du nombre des bourses
- construction accélérée de cités universitaires
- refus de l'augmentation de 10% à la rentrée prochaine
- application en Octobre d'un barème fixant le prix des chambres en ville à un taux accessible (suivant un barème analogue à celui proposé par l'AGEN).

FRAPPE DE THESES ou DE COURS

Madame AUBERT
Ecole Nationale des Eaux et Forêts
18, rue Girardet
54 - NANCY

ELECTIONS AUX U.E.R.
UNE BELLE VICTOIRE DU
SYNDICALISME ETUDIANT



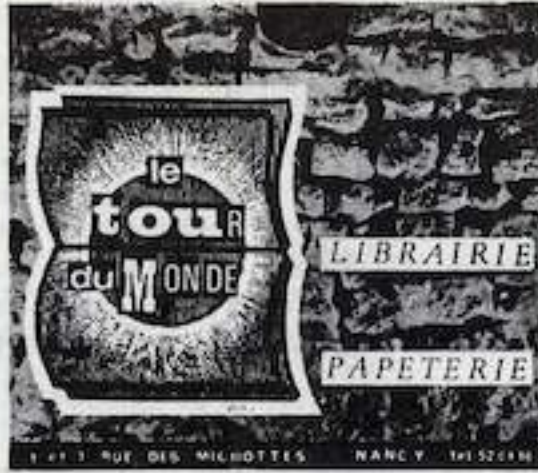
Cleo

**CHAUSSURES
SACS**

**PRET A PORTER
COUTURE**

**PRET A PORTER
UNIVERSITÉ**

**7. RUE S^t DIZIER
54 - NANCY**



**1 RUE DES MICHÔTTES
- NANCY - Tél. 52. 04. 16.**

LES GRANDES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES
LETTRES DROIT SCIENCES HUMAINES
SCIENCES ECONOMIQUES ETC.

ARTS - LITTÉRATURE - ACTUALITÉ

des nouveautés aux titres de fond,
des ouvrages de luxe aux livres de poche

A 30 mètres, au N° 7 : Manuels du secondaire
Stylos Papeterie Fournitures diverses

L'ESPRIT se MONNAIE CHEZ

BOB

**14, RUE DE LA FAIENCERIE
NANCY**

Vous connaissez tous la célèbre émission de PARIS INTER animée par Lucien Jeunesse "le jeu des mille francs",

un jeu qui en est directement inspiré existe en permanence chez "BOB" le magasin de nouveauté
14 rue de la Faiencerie NANCY

En répondant seul ou avec l'aide de vos camarades à une question (histoire, géographie, divers etc.) pas (trop) difficile, vous obtiendrez une remise allant de 10 à 40% sur vos achats quel qu'en soit le montant

BOB.



les doigts de la ville

Primo Basso